

Les persécutions des lesbiennes et des homosexuels dans l'Europe nazie

22 avril 2021

Isabelle Sentis - Christian de Leusse

Introduction

La semaine dernière, le Mémorial de la Shoah à Paris a programmé la conférence inaugurale « *L'entre-deux guerres : essor de la vie associative et culturelle, répression et opprobre sociale en Europe* » de son exposition temporaire intitulée « *Homosexuels et lesbiennes dans l'Europe nazie* » qui sera visible prochainement au Mémorial.

Nous vivons un moment riche de partages sur ce sujet dont les 1eres recherches ont été menées dans les années 80 et se sont surtout développées depuis 20 ans.

Les associations LGBT se sont mobilisées depuis les années 70, puis tout particulièrement dans les années 90 dans la transmission des témoignages et la recherche de sources. Par exemple, Jean Le Bitoux, journaliste et militant gay (1948-2010) fonde en 1989 Le Mémorial de la déportation homosexuelle (MDH). Il a accompagné Pierre Seel (1923-2005) et ils ont publié en 1994 « *Moi Pierre Seel, déporté homosexuel* ». La même année, en 1994, les Flamands Roses, association lilloise d'expression gay et lesbienne, diffusent le livret « *Les triangles roses ou la mémoire interdite* » ... Ces mobilisations associatives contribuent en 1997 à la mise en place de recherches dites « le rapport Mercier » menées par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation à la demande du ministère des Anciens Combattants. (1)

Depuis une dizaine d'années, les répressions des homosexuels pendant la Seconde Guerre Mondiale s'est imposée comme un véritable sujet d'études en France mais également en Europe. Ainsi—en 2017 était publié l'ouvrage collectif « *Homosexuel.le.s en Europe, pendant la Seconde Guerre Mondiale* » regroupant de passionnant articles d'universitaires européen.ne.s. (2)

Contexte

Les persécutions des lesbiennes et des homosexuels en Europe nazie s'inscrivent dans un contexte historique qui est à la fois celui des régimes totalitaires fascistes européens dont le nazisme et celui de la répression pénale et l'opprobre sociale de l'homosexualité depuis la fin du XIXeme siècle. Au moment de la déclaration de guerre en 1939, plusieurs pays européens disposent déjà d'un appareil répressif contre les homosexuels et l'homosexualité : Allemagne, l'Autriche, la Roumanie, la Grande-Bretagne... certain d'entre eux comme l'Allemagne renforceront cet appareil répressif, d'autres pays comme la France pénaliseront l'homosexualité masculine durant la guerre en lien avec l'ordre moral et les politiques natalistes du régime de Vichy. Ces persécutions des lesbiennes et homosexuels sous le 3eme Reich n'ont en été rendues possibles que parce que des préjugés homophobes étaient profondément ancrés dans les mentalités européennes et parce que des dispositifs répressifs préexistaient à celui mis en place par le régime nazi, comme le précise l'historienne Florence Tamagne.

Notre intervention sera surtout axée sur l'Allemagne. Nous ferons référence aux travaux de l'historienne allemande Claudia Schoppamm qui fut la pionnière des recherches concernant les répressions subies par les lesbiennes allemandes.

Notre présentation s'appuiera sur les travaux de l'historien américain Gérard Koskovich et notamment son article « *De l'Eldorado au 3ème Reich, vie et mort* »

d'une culture homosexuelle » 2006 et des travaux menés en France dont ceux de l'historienne Florence Tamagne et ceux du sociologue Régis Schlagdenhauffen.

(1) En 1995 : dépôts de gerbe à Paris par Jean le Bitoux et à Marseille par Christian de Leusse, *Mémoire des sexualités*, après la Cérémonie officielle en l'honneur des victimes et des héros la Déportation de la fin avril

(2) Les colloques sur la déportation homosexuelle : Mickaël Bertrand Dijon 2007, Christian de Leusse Marseille 2013, Arnaud Boulligny Marseille et Paris (année à vérifier) en préfiguration du livre en collaboration *Les homosexuels : Du bûcher aux camps de la mort* (2018), et les colloques de 2021, Christine Bard à Angers et Florence Tamagne au Mémorial de la Shoah

I- **En Allemagne 1830-1933, un siècle d'émergence d'une culture homosexuelle et la construction d'une contre-offensive** au nom de la nation

- Une minorité sexuelle apparaît au cours du XIX^{ème} siècle, avec ses réseaux de sociabilité et ses lieux de rencontre souvent clandestins, au cours d'une période d'essor économique et urbain lien considérable

Une contre-attaque se construit contre ces personnes avec une réglementation des rôles et des comportements sexuels, au nom de la procréation et contre la dégénérescence.

Avec une triple dimension :

- Juridique : codification des infractions pénales d'abord, puis adoption du Paragraphe 175 issu du code pénal prussien, au moment de l'unification de l'Allemagne en 1871 (3)
- Médicale : prônée par médecins et psychiatres, ils décrivent sans relâche les comportements déviants, les risques de contagions et prônent l'hygiène sociale
- Morale : au nom de la pureté morale, en particulier par des organisations protestantes, l'encadrement religieux exclue l'avortement, les vices, les relations contre-nature et les dangers de la vie moderne

Les femmes ne sont pas prises en compte par le code pénal, leur dépendance et leur subordination à l'égard du père ou du mari et leur assignation morale à leur rôle de mère suffit selon les organisateurs de cette structure sociale à les « cadrer ».

- 1900-1933, avant la guerre de 1914-1918 et après-guerre, la République de Weimar

L'émergence de l'érotisme en général se conjugue avec le développement de la sphère commerciale et les premières possibilités d'émancipation des femmes

Les femmes s'attachent à un programme féministe, lié à l'éducation, l'accès au marché du travail et le droit de vote, la figure de proue est en 1904 Anna **Rüling** Celle-ci tient alors un discours fort à l'égard du mouvement des femmes qui ne tient pas compte de l'existence des lesbiennes en son sein.

Ainsi en 1910-1911 apparaît la mobilisation d'un mouvement de lesbiennes.

Le mouvement d'émancipation se développe, avec Magnus Hirschfeld en particulier créateur en 1897 le Comité scientifique humanitaire qui a une vision progressiste en matière de droits, et de l'autre côté Adolf Brand qui crée en 1903 la Communauté des spécifiques avec une vision culturelle, plutôt conservatrice, fondée sur les Lumières.

Ce mouvement d'émancipation est porté par l'idée de la « réforme de la vie »

En 1914 à Berlin il y a environ 40 bars homosexuels, pour hommes ou pour femmes

En 1919 Magnus Hirschfeld crée l'Institut des sciences sexuelles, il est alors un sexologue reconnu sur le plan international

Dans les années 1920, ils se multiplient à travers les grandes villes d'Europe.

Avec une effervescence particulière au cours de la République de Weimar (le film Cabaret donne une idée remarquable de cette liberté de vie)

Dans les années 1920 il y a 25 organisations politiques culturelles et sociales qui soutiennent les revendications homosexuelles dont la Ligue des Droits de l'Homme qui arrivera en 1933 à 48 000 membres

Les années 1930 sont celles de la croyance en un nouveau monde chez les homosexuel-les, marqué symboliquement par l'affluence dans un lieu de vie et de fête qui a pour nom Eldorado avec son enseigne Art Déco

Mais les réactions conservatrices sont fortes, nous sommes encore très proches de la Grande guerre de 1914-1918, de l'humiliation du Traité de Versailles et de la mort de 2 millions de soldats allemands ; les tensions s'exacerbent tandis que les conditions économiques se détériorent, elles sont tissées inextricablement d'antisocialisme, d'antisémitisme, de xénophobie et d'homophobie

En 1920 le mouvement national-socialiste s'établit en fusionnant les petits groupes d'extrême droite, en particulier les SA qui recrutent des jeunes chômeurs et forme avec eux un gang paramilitaire.

Les homosexuels sont cités comme responsables de l'instabilité de la société et de de la faiblesse de l'Etat, et Hirschfeld l'est d'autant plus en tant que juif, de gauche, réformateur social et militant homosexuel.

(3) Le Paragraphe 175 (loi prussienne de 1794, loi allemande 1871) : « Les actes sexuels contre nature qui sont perpétrés, que ce soit entre personnes de sexe masculin ou entre hommes et animaux, sont passibles de prison ; il peut aussi être prononcé la perte des droits civiques »

En 1927, le Dr Frick député du NSDAP explicite l'hostilité du parti nazi envers les homosexuels ainsi « (le parti est) au contraire d'avis que ces gens du Paragraphe 175, c'est-à-dire les actes sexuels contre nature entre hommes, doivent être combattus de toutes nos forces, parce qu'un tel vice va conduire le peuple allemand à la ruine. Naturellement ce sont les Juifs, Magnus Hirschfeld et ceux de sa race qui ici encore agissent en tant que guides et en qu'initiateurs, au moment où toute la morale juive ravage le peuple allemand »

Pour le mouvement national-socialiste, les homosexuels sont une classe psychologique et biologique déviante, une sous-culture secrète, une communauté pseudo ethnique qui perturbe gravement la hiérarchie des sexes, à la conquête de l'agressivité masculine pour la préservation de la soumission féminine.

En 1928, le Parti nazi proclame : « *Il n'est pas nécessaire que vous et moi vivions, mais il est nécessaire que le peuple allemand vive. Et il ne peut vivre que s'il peut se battre, car vivre signifie combattre. Et il ne peut se battre que s'il maintient sa masculinité. On ne peut maintenir sa masculinité que si on exerce une discipline, notamment en matière d'amour. L'amour libre et la déviance sont indisciplinés... Nous rejetons donc toute forme de déviance, en particulier l'homosexualité, car elle nous prive de notre dernière chance de libérer notre peuple de l'esclavage qui l'asservit désormais* »

II- La destruction de la culture homosexuelle et du mouvement homosexuel 1933-1945

Une doctrine nationale se met en place qui définit les homosexuel-les comme une classe inférieure.

C'est avec une rapidité inouïe, juste quelques semaines après l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler le 30 janvier 1933 et sous l'impulsion d'Himmler, que les nazis mettent à l'index cette florissante culture homosexuelle allemande et mettent au ban de la société les lesbiennes et les homosexuels.

Un décret du ministre de l'intérieur prussien donne le champ libre à la « lutte contre les maisons de passe et les établissements d'homosexuels ». Dans le cadre de cette lutte contre « l'immoralité publique » 14 établissements sont fermés en mars 1933, dont le cabaret lesbien Monbijou de l'Ouest.

Le 6 mai 1933 l'immeuble du Comité scientifique humanitaire d'Hirschfeld est saccagé (ses travaux et livres sont l'objet d'un autodafé)

Les publications sont contrôlées, la maison édition d'Adolf Brand est attaquée

Une offensive est engagée contre tous les lieux de sociabilité homosexuels, l'Eldorado est transformé en centre de propagande nazi décoré d'énormes croix gammées

Les lieux lesbiens sont fermés et les lesbiennes qui les animaient sont contraintes de trouver refuge soit en quittant l'Allemagne, soit en essayant de se cacher, en modifiant leurs apparences vestimentaires pour ne pas être repérées ou encore en se mariant avec des amis homosexuels ...

En juin-juillet 1934, une violente purge est engagée chez les SA, la Nuit des Longs Couteaux est engagée au prétexte de l'homosexualité de certains de ses leaders – dont Röhm, vieux compagnon d'Hitler - et de certains de ses membres

C'est le déclencheur d'une campagne de presse de diffamation anti-homosexuelle, qui démontre aussi l'utilité de prétexter l'homosexualité pour attaquer des opposants

C'est un instrument politique nazi efficace qui lance un avertissement destiné à mettre au pas l'ensemble de la société.

Des rafles sont organisées dans les bars connus pour accueillir une clientèle homosexuelle.

Les accusations et les inculpations d'homosexualité font un bond considérable, en 1934, 948 hommes sont reconnus coupables, en 1938 ils sont 8 562 à être accusés. Les femmes peuvent être poursuivies si elles ont des relations avec des personnes dont elles ont la charge ; en Autriche, annexée en 1938, la loi est anti-lesbienne aussi, elle interdit les relations sexuelles entre hommes et entre femmes.

La Gestapo lance une collecte de tous les dossiers détenus par tous les commissariats de police du Reich concernant les homosexuels ainsi que les avortements.

Dès 1933 homosexuels et proxénètes sont envoyés dans des camps, à celui de Fulsbüttel, puis à Dachau, 5 ans avant d'y envoyer des juifs pour des raisons raciales.

En 1935 le Paragraphe 175 est renforcé, les *baisers, les étreintes, les regards* sont désormais *souçonnés* et assimilables à des actes homosexuels (4).

Une rafle est organisée à la veille des Jeux Olympiques de Berlin de 1936

Pourtant l'internement n'est ni uniforme ni systématique

Des distinctions sont faites entre l'homosexualité passagère et celle qui est « habituelle », les récidivistes sont plus durement sanctionnés

Pour les premiers la discipline pénitentiaire est sévère (travaux forcés, psychothérapie, castration) avec possibilité réparatrice, de la mobiliser comme travailleurs ou comme soldats

(4) Le 28 juin 1935 le paragraphe 175 est ainsi complété : « Un homme qui commet un acte sexuel avec un autre homme ou qui se laisse utiliser par lui dans ce but est puni de prison. Dans le cas d'un participant qui, au moment des faits, n'avait pas encore 21 ans, le tribunal peut renoncer, dans les cas les plus légers, à punir.

§ 175a Est puni d'une peine de travaux forcés pouvant s'élever jusqu'à dix ans, en cas de circonstances atténuantes d'une peine de prison ne pouvant être inférieure à trois mois :

1-Un homme qui oblige un autre homme, par la force ou par une menace mettant présentement en danger son corps ou sa vie, à commettre un acte sexuel avec lui ou à se laisser utiliser par lui dans ce but ;

2- Un homme qui décide un autre homme, en usant d'une dépendance fondée sur une relation d'autorité, de travail ou de subordination, à commettre un acte sexuel avec lui ou à se laisser utiliser par lui dans ce but ;

3-Un homme de plus de 21 ans qui séduit un mineur masculin de moins de 21 ans, afin qu'il commette avec lui un acte sexuel ou qu'il se laisse utiliser par des hommes en vue d'un tel acte ou qui s'offre dans ce but ;

§ 175b Un acte sexuel contre nature qui est commis par un homme avec un animal est puni de prison ; la perte des droits civiques peut être également prononcée. »

Le décret de 1940 d'Hitler pour lutter préventivement contre la criminalité autorise l'internement en camps de concentration des hommes ayant purgé une peine de prison pour homosexualité. Ils sont immédiatement transférés en camp de concentration le jour de leur libération afin de leur éviter de commettre de nouveaux « méfaits ».

Certains homosexuels tentent de fuir. Parfois ceux qui arrivent à émigrer en France se retrouvent internés par le régime de Vichy en tant qu'Allemands... avec la guerre, les possibilités d'exil se raréfient. D'autres choisissent de se marier ou de rester le plus discret possible.

De nombreuses dénonciations ont été retrouvées dans les archives judiciaires. Certains historiens comme Andreas Prerzel affirment que 35% des arrestations d'homosexuels sont liées à des dénonciations. Les rafles de police se représenteraient que 10% des arrestations. Plus d'un tiers des personnes arrêtées le sont suite à des connexions établies avec un de leurs partenaires de leurs cercles de sociabilités déjà arrêtés.

Une partie des homosexuels et des lesbiennes allemands auraient réussi à rester caché et à ne pas être persécutés.

L'historienne allemande Claudia Schoppman indique que les lesbiennes si elles ne sont pas condamnées pénalement subissent des ~~condamnations~~ (stigmatisations ?) sociales. Elles peuvent subir des dénonciations, mais leurs relations ne sont pas condamnables en Allemagne. Certains hommes politiques ont tenté de les faire condamner mais les lesbiennes étaient considérées par le régime nazi comme « rééducables » et subordonnées aux hommes en tant que femmes et donc elles n'étaient pas perçues comme un danger réel à l'ordre moral nazi.

Mais certaines lesbiennes seront persécutées pour diffamation du régime ou pour refus de se soumettre aux lois antisémites.

Par exemple, Elsa Conrad qui a tenu le cabaret le Monbijou. Elle était ~~à moitié~~? juive par sa mère, son père est inconnu. Il semble qu'elle n'ait jamais caché son aversion pour Hitler. Elle a été dénoncée. L'ordre de détention indique « ... les propos de la juive Conrad révèlent la manière infâme et calomnieuse dont elle exprime son aversion envers le gouvernement actuel. »

Elsa Conrad est condamnée en décembre 1935 pour « outrage au gouvernement du Reich » par le premier tribunal spécial de Berlin. Elle purge sa peine dans les prisons pour femmes à Berlin. C'est donc à la fois son opposition politique, sa classification comme « demi-juive » et son lesbianisme qui ont entraîné sa condamnation. Le 14 janvier 1937, elle est internée à Moringen, où se trouve le « camp central de concentration pour femmes ».

Environ 1 350 femmes y ont été déportées dont des opposantes au régime, des femmes juives, et des témoins de Jéhovah. Son ancienne amante, Bertha Stenzel (1892-1979) fait tout pour lui procurer le nécessaire : l'argent pour le billet de bateau, et le passeport. Elle est libérée en février 1938 de la prison de Moringen avec l'obligation de quitter l'Allemagne avant la fin de l'année. En novembre 1938 elle embarque de Hambourg vers l'Afrique de l'Est.

De plus, le motif de déportation « asociale » a été retrouvé comme motif de déportation par Claudia Schopmann pour plusieurs lesbiennes comme par exemple pour Henny Schermann. Certaines lesbiennes se sont engagées dans des mouvements de résistance et ont été déportées pour ce motif... certaines étaient juives comme l'allemande juive Felice Schragenheim.

Pour les récidivistes, c'est la déportation et l'internement avec marquage (lettre A qui semble signifier « enculé », le chiffre 175, parfois le triangle noir des asociaux, le triangle vert, très rarement le triangle rose). Dès lors le taux de survie est très bas (tâches exténuantes ou dangereuses, des expériences médicales) ; l'historien Rudiger Lautman, professeur en Sciences Sociales à l'Université de **Brême** évalue à 60% leur taux de mortalité dans les camps.

Dans le Reich Allemand, entre 40 000 et 50 000 homosexuels ont été condamnés pour la période 1935-1945 et entre 5 000 à 15 000 ont été déportés. Rudiger Lautman **souligne qu'ainsi un homosexuel condamné sur 5 a été envoyé** en déportation.

Dès 1933, était ouvert Dachau, on y retrouve parmi les premiers déportés des hommes internés au titre du Paragraphe 175 comme par exemple la star du cabaret Eldorado : Egon Wust, avec des militants homosexuels.

Pour Florence Tamagne « de la même manière qu'il n'y eut pas de traitement uniforme des homosexuels par la police et la justice civile et militaire, de même le sort des homosexuels à l'intérieur des camps de concentration put varier de manière notable en fonction du camp lui-même, mais aussi de la date d'internement. »

L'historienne indique dans ses travaux que les homosexuels déportés au vu de leur statut particulier les privait de toute aide extérieure. Leurs amis n'osaient pas leur écrire de peur d'être considérés eux-mêmes comme homosexuels et leur famille souvent se détournait d'eux. Les autres groupes de prisonniers les évitaient, soit parce qu'ils partageaient des préjugés homophobes soit parce qu'ils ne leur faisaient pas confiance, persuadés que les SS les utilisaient comme espions. Le fait que certains SS et kapos utilisaient la sexualité comme moyens de renforcer les hiérarchies au sein du camp en choisissant de jeunes prisonniers aggravait la confusion entre ce qui relevait de l'abus de pouvoir et de viol et l'identification comme homosexuel.

Le sort des lesbiennes reste « plus difficile à évaluer » selon Florence Tamagne, des recherches historiographiques manquent notamment sur les déportées asociales. Claudia Schoppmann a trouvé des informations concernant des parcours de lesbiennes allemandes déportées qui furent victimes d'humiliations de nature sexuelle et de viol dans les camps.

Comme chez les hommes, des amitiés homosexuelles se tissaient dans les camps. De telles relations étaient sévèrement punies si elles étaient découvertes. Pour Florence Tamagne « comme chez les hommes, les prisonnières lesbiennes pouvaient souffrir d'ostracisme de la part de leurs codétenues d'autant plus que les femmes kapos souvent emprisonnées pour des crimes de droits communs étaient elles-mêmes virilisées et accusées d'être homosexuelles ». Malgré ce contexte, quelques lesbiennes ont pu bénéficier d'entre-aide lorsqu'elles faisaient partie de groupe constitué. Comme par exemple le couple de résistantes françaises déportées à Ravensbrück Suzanne Leclezio et Yvonne Ziegler qui fut soutenu tout au long de leur déportation par d'autres résistantes françaises.

En France, la répression de l'homosexualité masculine en Alsace-Moselle annexées par le Reich, a été variée et a évolué au cours des années de la guerre. D'abord une politique de traque des « asociaux » avant de se judiciaireiser avec l'introduction en 1942 du droit pénal allemand.

Ces trois départements relèvent du Paragraphe 175, avec une application plus stricte de la loi en Alsace par rapport à la Moselle. Et dans la France occupée un certain nombre d'homosexuels appréhendés le sont aussi au titre du § 175.

Selon l'historien Arnaud Boulligny (présentés au colloque d'Angers le 31 mars 2021) environ 600 homosexuels français ont été inquiétés (30 sont internés en

camp de concentration, 28 morts en détention), objets de diverses répressions policières, médicales ou judiciaires, ils se répartissent ainsi :

- *Une cinquantaine* de personnes ont été *internés administrativement* - au titre du décret-loi du 18 novembre 1939, en particulier - sur la Côte d'Azur par le régime de Vichy de 1940 à 1942 (indésirables ou invertis notoires) ; 8 d'entre eux seront déportés (Buchenwald, Dachau) avec le triangle rouge (2 mourront en déportation)
- *35 sont arrêtés au titre du § 175* qui les conduit plutôt à la prison (ou du § 175 aggravé de 1935 qui les conduit plutôt aux travaux forcés) dans différentes villes de la zone occupée (Lille, Bordeaux, Le Mans, Paris, Alençon, Bar-le-Duc, etc.), ils ont dragué un militaire, tenté d'obtenir des informations, etc.
- *9 tombent entre les mains de la Gestapo* de façon extra-judiciaire pour oisiveté, agression sexuelle, meurtre, espionnage, escroquerie ou proximité avec l'occupant (l'acteur Hugues Lambert est déporté à Buchenwald), trois d'entre eux meurent en déportation
- *115 travailleurs civils et prisonniers de guerre français* visés par le Paragraphe 175, 70% d'entre eux seront condamnés à des peines de prison simple (3 semaines à un an et demi), et 30% à des peines de travaux forcés plus lourdes (d'un à 5 ans en forteresse) ; 80 sont libérés au terme de leur peine, 3 meurent en détention, et deux lors de leur rapatriement ou de leur retour en France
- *370 Alsaciens-Mosellans*, pour l'essentiel Alsaciens (40 Mosellans seulement) ont été arrêtés, pour une grande variété de raisons policières ou judiciaires, répartis ainsi 100 ont été expulsés en zone non occupée, 130 ont été emprisonnés par la police, 140 ont été condamnés au titre du § 175 dont 110 ont été envoyés à Schirmeck en vue de leur rééducation (Pierre Seel a fait partie de ceux-là, raflé dans sa famille à l'âge de 18 ans grâce au fichier de police).

La zone non occupée relève de la législation mise en place par le régime de Vichy, la loi du 6 août 1942, qui pour la première fois pénalise l'homosexualité (amendes et peines de prison) et pointe les homosexuels comme faisant partie des responsables de la déchéance morale, sociale, politique qui a causé la défaite de 1940.

Des persécutions avec des arrestations, des incarcérations et parfois des déportations ont eu lieu dans d'autres parties du territoire français notamment où régnait une vie homosexuelle active et où la prostitution masculine était développée : Paris, Toulon, Bordeaux, Nice... Ces persécutions n'auraient pas été systématiques selon les historiens français et auraient visé les homosexuels les plus visibles (propriétaires de club, usagers des lieux de dragues en plein air...).

Cette histoire de la répression des homosexuels dans la France de Vichy est en train d'être écrite, toutes les sources d'archives n'ont pas encore été explorées et exploitées. Concernant les lesbiennes françaises, cette histoire est à écrire. Certaines lesbiennes ont été internées dans les camps en France pour des accusations d'atteinte à l'ordre moral par exemple suite à des dénonciations et des accusations. De ces lieux d'internement, elles ont pu être déportées dans des camps de concentration, accusées d'être des asociales, antifascistes, etc.

III- La défaite n'a pas apporté la libération pour les homosexuels

Après-guerre le Paragraphe 175 a continué à être en vigueur ainsi que les préjugés sociaux à l'encontre des homosexuels.

Ce qui, en Allemagne de l'Ouest, a abouti jusqu'en 1969 à 47 000 condamnations postérieurement à la guerre.

Et les survivants homosexuels ont été systématiquement exclus des programmes gouvernementaux mis en place en soutien des victimes du régime nazi (réparations et indemnisations) excepté 22 en Allemagne et 2 en Autriche.

Par exemple, après-guerre, Richard Ewald a été reconnu comme victime du fascisme en vertu de son engagement antifasciste et de son soutien à des personnes juives durant la guerre. Il a été dénoncé ensuite anonymement comme homosexuel, une enquête a été ouverte qui a révélé que Richard avait été emprisonné pour homosexualité avant son internement. Parce qu'homosexuel ayant été jugé coupable d'être homosexuel par le régime nazi, le survivant de deux camps de concentration s'est vu retiré sa carte de victime du nazisme. De même Hertha **Stern**, rescapée juive d'Auschwitz a été dénoncée comme lesbienne par sa logeuse auprès de l'organisation en charge des victimes du fascisme. Cet organisme a jugé que le comportement d'Herta porté atteinte à la dignité des victimes du fascisme en étant lesbienne, elle a perdu sa carte et son statut de victime du nazisme.

Un homosexuel allemand survivant des camps s'exprime ainsi en 1958 :

« Il existe un groupe parmi toutes les victimes qui n'a jamais reçu la lumière de la publicité, ne s'est pas plaint des dommages qu'il a subis et n'a rencontré aucune compréhension de la part des journaux, des agences gouvernementales ou des organisations qui défendent les intérêts des anciens internés : ce groupe, ce sont les homophiles. Parce que l'article 175 du Code pénal allemand - le même paragraphe 175 qui fait l'objet de débats depuis des décennies - fait des homophiles des criminels, ils ne rencontrent aucune pitié de la part du public et ne peuvent évidemment pas demander de dommages et intérêts. À ce jour, personne n'a cherché à savoir combien d'homophiles avaient été traqués par les Nazis, ni à savoir ce que les survivants avaient récupéré de leur vie et de leurs biens »

Il faudra attendre les années 1980 pour abolir les paragraphe 175 en RDA et en RFA.

Dans les années 90 et début 2000, les témoignages d'homosexuels et de lesbiennes persécutés par le régime nazi sont encore rares à être partagés et diffusés. En 2000, sort le documentaire « *Paragraphe 175* » de Rob Epstein et Jeffrey Friedman qui transmet les précieux témoignages de six rescapés des persécutions nazies, deux gays juifs, une lesbienne juive, un gay allemand et Pierre Seel. Le film « *Aimée et Jaguar* » sort en 1999 racontant l'histoire d'amour entre une allemande mariée à un soldat aryen et une lesbienne résistante juive. Ce film est adapté du livre de témoignage publié en 1994.

Il n'est pas inintéressant de noter qu'en France c'est après la guerre que les lois pétainistes ont fait le plus de mal avec près de 10 000 condamnations de 1945 à 1982.

Ce n'est que dans les années 1990, Pierre Seel a été reconnu comme déporté « politique » - mais pas déporté « homosexuel » - en 1994 à la suite de la parution de son livre « *Moi Pierre Seel déporté homosexuel* ».

Des homosexuels ont déposé leurs premières gerbes lors des cérémonies de la déportation dès 1995, mais il leur en a encore fallu des années avant d'être admis dans la cérémonie officielle (à Marseille cela n'a pu être possible qu'à partir de 2010)

C'est dans les années 2000 que des « excuses » officielles ont été prononcées et des stèles apposées en Allemagne et dans le monde.

En 2002, le Bundestag a finalement voté la réhabilitation des personnes condamnées au titre du Paragraphe 175 durant la période nazie, malheureusement pour beaucoup de ces personnes à titre posthume. En 2017, les 50 000 hommes condamnés en RFA après la guerre sous la base du Paragraphe 175 conservée dans sa version bâtie par le régime nazi ont été réhabilités et indemnisés.

Conclusion :

L'histoire des persécutions des lesbiennes et des homosexuels en Europe nazie reste encore parcellaire. Mais les travaux de recherches se poursuivent, les mobilisations mémorielles également.

De plus, on peut constater que depuis quelques années les archives concernant le vécu de ces femmes et de ces hommes dont celles qui sont conservées dans des centres d'archives notamment dédiés à la Shoah, sont davantage partagées et visibilisées.

Par exemple, le témoignage de Gad Beck, juif gay berlinois qui a témoigné en 1996 auprès de USC Shoah Fondation puis dans le documentaire *Paragraphe 175*. Son témoignage audio-visuel a été partagé et valorisé par le US Shoah Fondation via son portail internet notamment lors de la période des marches des fiertés homosexuelles qui se tiennent en juin (en 2015 ?).

Autre exemple : les journaux intimes, la correspondance, des aquarelles de la jeune autrichienne juive Ruth Maier. Elle avait fui en Norvège le nazisme. Elle fut déportée d'Oslo pour être assassinée au camp d'Auschwitz en 1942. Ses archives ont été conservées durant plus de 50 ans par sa compagne Gunvor Hofmo. En 2014, ces archives ont été intégrées au patrimoine norvégien. En 2020, elles ont été numérisées à l'occasion des 100 ans de sa naissance et diffusées sur le portail du Centre norvégien d'études de la Shoah et des minorités.

Avec Queer Code nous venons de coopérer avec ce Centre et à l'occasion de la Journée du souvenir des victimes et héroïnes et héros de la déportation nous présenterons son parcours et ces archives numérisées. Nous coopérons également avec l'Institut Leo Baeck Institut à NY qui conservent les archives de Ruth Jacobin (Jacobsen ?), qui enfant fut cachée avec ses parents juifs allemands par la Résistance néerlandaise. Cet Institut a consacré une page de son site internet à présenter le parcours de cette rescapée de la Shoah.

En ce moment, la programmation du Mémorial de la Shoah à Paris est l'occasion de faire connaître cette complexe histoire des répressions et des déportations. Vous pourrez suivre des conférences en ligne et retrouver sur le site du Mémorial les enregistrements des conférences ainsi qu'une bibliographie.

A Marseille, Mémoire des sexualités dépose une gerbe tous les ans depuis 1995, lors de la cérémonie de la Déportation du dernier dimanche d'avril. Sauf l'an dernier où la cérémonie a été annulée pour cause de pandémie. Pour cette année 2021, nous avons appris à la dernière minute qu'une petite cérémonie va se tenir. Mais nous sommes incapables de mobiliser dans des délais aussi brefs. J'ai sollicité les porteuses de la gerbe commune de l'ADIRP et de l'AFMD pour éventuellement m'associer à cette gerbe, mais la présidente de l'ADIRP s'y refuse catégoriquement.

Annexe : Témoignages et histoire

Aimé Spitz a fui l'Alsace quand il a su les arrestations d'homosexuels, résistant appartenant au groupe alsacien *Nacht und Nebel*, il est arrêté à sa 31^{ème} mission d'agent de liaison, condamné à mort et déporté arborant un triangle rouge

Camille Erremann est arrêté à 28 ans, en prison il apprend que la Gestapo a en mains le fichier des homosexuels de la police française – par le commissaire de Colmar qui est resté en poste pendant toute la guerre – sur lequel figure son nom depuis une affaire judiciaire de 1937 impliquant un copain de *Cernay*, des mineurs qui avaient endommagé sa voiture l'ont dénoncé à la suite de sa plainte, 200 personnes ont été impliquées dans ce procès qui avait fait grand bruit et dura plus d'un an, « ce fut un défilé de *honteuses* »

Pierre Seel est arrêté à 17 ans, en mai 1941, sans doute grâce aux fichiers de la police de Mulhouse, envoyé à *Schirmeck*, puis au *Struthof*, libéré à la fin de l'année après de nombreuses maltraitances, il est enrôlé de force en mai 1942 dans l'armée allemande et envoyé sur le front de l'Est ; dans l'ensemble du Reich, environ 100 000 homosexuels ont été raflés par les nazis, dont 15 000 au moins déportés dans les camps de concentration ; dès juin 1940, les notables francophiles sont expulsés, puis en juillet 1940 les juifs sont expulsés par application des lois raciales du Reich, et en décembre 1940 environ 20 000 personnes sont expulsées, asociaux, indésirables, tous ceux qui risquent de polluer la race aryenne (juifs, gitans, races noires et jaunes, homosexuels repérés par les fichiers de la police)

Heinz Heger, étudiant autrichien, est déporté à *Sachsenhausen*, puis à *Flossenbourg*, parqué dans un bloc spécial, puis dispersé dans d'autres baraquements en 1941, il connaît les brimades et les tortures, son récit confirme que les centaines de milliers de victimes du régime nazi mis à l'index par le § 175, arrêtés, jetés dans les camps, marqués du triangle rose et exterminés avec d'autres minorités

Rudolf Brazda répond 1^{er} avril 1941 à une convocation de la *Kriminalpolizei* de Karlsbad dans les Sudètes (en territoire autrichien considéré comme partie intégrante du Reich)

Karl Gorath racontera son calvaire : « J'avais 26 ans quand je fus arrêté chez moi, en vertu des dispositions du § 175 qui définissait l'homosexualité comme

un acte *contre nature*. Je fus emprisonné dans le camp de concentration de *Neuengamme* près de Hambourg, où *ceux du 175* devaient porter le triangle rose

Richard Plant qui a fui l'Allemagne nazie en 1933, cite dans *The Pink Triangle* (Payot, 1987) des cas de prisonniers qui révélèrent aux SS qui les questionnaient qu'ils étaient détenus au titre du § 175, l'un – à Dachau – a été immédiatement séparé des autres prisonniers et tabassé par plusieurs SS, idem pour un autre à Natzweiler, un autre – à Sachsenhausen – a reçu un coup de pied entre les jambes après plusieurs coups sur le visage, avec l'apostrophe « c'est ton ticket d'entrée, sale pédale dégueulasse ! »

L'historien catholique, **Eugen Kogon** qui surviva à 5 années passées à *Buchenwald* en tant que prisonnier politique, rapportera dans son livre *l'Etat SS* (le Seuil, 1970) "*Leur sort dans les camps ne peut être qualifié autrement qu' "épouvantable". La plupart d'entre eux ont péri*". Il dira aussi que "les politiques" envoyaient d'abord aux travaux les plus durs les "triangles roses". **Régis Shlagdenhauffen** parlera de la spécificité de camp de *Mittelbau-Dora* qu'il appelle le camp "des homos" ; il soulignera aussi que les homosexuels ont davantage été déportés suite à la *délation* (30% des causes d'arrestation) que suite à des rafles (10%) visant l'homosexualité

Isabelle Sentis porte son attention sur les femmes qui aiment les femmes qui ont vécues ces années de harcèlement, qu'elles aient été résistantes, juives, exilées ou déportées ;

Claude **Cahun** (1894-1954, Lucy Schwob) et Marcelle **Moore** qui avaient apporté leur soutien à la revue *Inversions* en 1924, puis à *l'Amitié*, à Paris, elles s'impliquent dans la résistance à l'île de Jersey

Annette **Eick** (1909-2010), juive allemande aisée, à Berlin

Felice Rahel **Schragenheim** (1922-1944) berlinoise

Vera **Lachmann** (1904-1985) berlinoise

Ruth Peter **Worth** (1915-1997) allemande

L'écrivaine anglaise Radclyffe **Hall** dont le livre *Le Puits de solitude* (vendu à plus d'un million d'exemplaires aux USA) en 1928 avait fait scandale

Gertrude **Stein** (1874-1946) américaine vivant en France

Sylvia **Beach**, compagne d'Adrienne **Monnier**, qui a ouvert la librairie *Shakespeare & Cy* à Paris en 1919, internée au camp de *Vittel* libérée en mars 1943

Ursula **Katzenstein**, juive, née en 1916 à Berlin

Sylva **Brusse** costumière berlinoise en exil en URSS puis à Paris

L'artiste allemande Jeanne **Mammen**

Elisabeth **Eidenbenz** qui crée la maternité d'Elne dans les Pyrénées orientales de 1939 à 1944

Ans **van Dijk** (1905-1948), juive néerlandaise, qui collabore avec les nazis et sera exécutée en 1948

Ruth **Maier** (1920-1942) autrichienne ; les journaux intimes, la correspondance, des aquarelles de la jeune autrichienne juive Ruth **Maier**. Elle avait fui en Norvège le nazisme. Elle fut déportée d'Oslo pour être assassinée au camp d'Auschwitz en 1942. Ses archives ont été conservées durant plus de 50 ans par sa compagne Gunvor **Hofmo**. En 2014, ces archives ont été

intégrées au patrimoine norvégien. En 2020, elles ont été numérisées à l'occasion des 100 ans de sa naissance et diffusées sur le portail du Centre norvégien d'études de la Shoah et des minorités.

Marion **Pritchard**, rescapée de la Shoah

Mary **Pünjer**, juive allemande arrêtée à Hambourg en 1940, qui décède au centre d'euthanasie de Bernburg le 28 mai 1942

Felice **Schagenheim** juive allemande dont l'histoire berlinoise sera contée dans un livre et dans le film *Aimée et Jaguar*

Henny **Schermann** (1912-1942) lesbienne engagée dans des mouvements de résistance et ont été déportées pour ce motif

Marguerite **Chabiron** (1902-1967) française de Gironde, athée de culture catholique

Les deux amies Suzanne **Leclezio** (1898-1987) et Yvonne **Ziegler** (1902-1998), couple de résistantes françaises déportées à Ravensbrück qui fut soutenu tout au long de leur déportation par d'autres résistantes françaises elles ont été déportées au camp de *Möringen* pour l'une d'entre elles et à *Ravensbrück* pour les autres

Elsa **Conrad** (1887-1963) qui a tenu le cabaret le Monbijou à Paris. Elle était juive par sa mère, son père est inconnu. Il semble qu'elle n'ait jamais caché son aversion pour Hitler. Elle a été dénoncée. L'ordre de détention indique « ... les propos de la juive Conrad révèlent la manière infâme et calomnieuse dont elle exprime son aversion envers le gouvernement actuel. » Elsa Conrad est condamnée en décembre 1935 pour « outrage au gouvernement du Reich » par le premier tribunal spécial de Berlin. Elle purge sa peine dans les prisons pour femmes à Berlin. C'est donc à la fois son opposition politique, sa classification comme « demi-juive » et son lesbianisme qui ont entraîné sa condamnation. Le 14 janvier 1937, elle est internée à Moringen, où se trouve le « camp central de concentration pour femmes ». Son ancienne amante, Bertha **Stenzel** (1892-1979) fait tout pour lui procurer le nécessaire : l'argent pour le billet de bateau, et le passeport. Elle est libérée en février 1938 de la prison de Moringen avec l'obligation de quitter l'Allemagne avant la fin de l'année. En novembre 1938 elle embarque de Hambourg vers l'Afrique de l'Est.

Hertha **Stern**, rescapée juive d'Auschwitz a été dénoncée comme lesbienne par sa logeuse auprès de l'organisation en charge des victimes du fascisme. Cet organisme a jugé que le comportement d'Herta porté atteinte à la dignité des victimes du fascisme en étant lesbienne, elle a perdu sa carte et son statut de victime du nazisme.

Ruth **Jacobsen** enfant fut cachée avec ses parents juifs allemands par la Résistance néerlandaise

En 1940, en **Italie**, 56 déportés pour homosexualité sont à San Domino delle Tremiti (île de Tremiti), sur ce nombre 46 ont été envoyés par A. Molina, le commissaire de Catane, de sa propre initiative